



2 PLACES À GAGNER
POUR LA SÉANCE RENCONTRE AVEC

AMÉLIE BONNIN
AU CINÉMA APOLLO



MERCREDI 11 JUIN - 20H30

RÈGLEMENT – JEU CONCOURS ÉQUINOXE - SCÈNE NATIONALE DE CHÂTEAUROUX FACEBOOK/INSTAGRAM 2025

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Équinoxe - Scène nationale de Châteauroux dont le siège se trouve avenue Charles De Gaulle BP 306, 36000

CHÂTEAUROUX (ci-après dénommée « Équinoxe » ou « Organisateur »), organise du 02/06/2025 au 11/06/2025

(inclus), un Jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites

dans le présent règlement.

Ce Jeu est organisé par Équinoxe sous forme de question ouverte suivi d'un tirage au sort dont la dotation est détaillée à l'article 5 du présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Meta, ni aucune autre société.

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent Jeu sont destinées à l'Organisateur et non

à Meta, ni à aucune autre société.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet ainsi que

d'une adresse électronique valide, sans condition de lieu de résidence, à l'exception des membres de

l'Équinoxe, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est un concours avec une question ouverte et se déroule

exclusivement sur la publication Facebook dédiée à celui-ci, elle-même accessible sur la Page Facebook

de l'Équinoxe (via l'URL <https://www.facebook.com/equinoxechateauroux/>) ; ainsi que sur la publication

Instagram dédiée, accessible via la Page Instagram de l'Équinoxe (via l'URL

<https://www.instagram.com/equinoxe chtx/>).

La participation au Jeu s'effectue des deux manières suivantes :

- Sur Facebook :

o La personne doit commenter la publication Facebook en répondant à la question posée sur cette publication

(« Qu'est-ce qui vous manque le plus quand vous quittez votre ville natale/votre région pendant trop longtemps ? »)

- Sur Instagram :

o La personne doit commenter la publication Instagram en répondant à la question posée sur cette publication

(« Qu'est-ce qui vous manque le plus quand vous quittez votre ville natale/votre région pendant trop longtemps ? »)

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou IP (Internet Protocol)- et par plateforme (Facebook et Instagram) pendant toute la période du Jeu. Ainsi, une seule personne peut participer au Jeu sur Instagram et/ou sur Facebook, et chacune de ces participations sera prise en compte de manière indépendante.

Le Jeu étant accessible notamment sur les plateformes Facebook, www.facebook.com, et Instagram, www.instagram.com, appartenant à la société mère Meta, en aucun cas Meta ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Meta n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à l'Organisateur conformément à l'article 12 du présent règlement.

Le Jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google ou toute autre plate-forme d'application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

ARTICLE 4 - DESIGNATION DES GAGNANTS

2 gagnants seront tirés au sort de la manière suivante :

- Un gagnant sera tiré parmi les participants sur la plateforme Facebook ;
- Un gagnant sera tiré parmi les participants sur la plateforme Instagram.

Le tirage au sort effectué déterminera les gagnants parmi les participants ayant complété les modalités de participation explicitées à l'article 3 du présent règlement.

Les gagnants seront annoncés dans les 3 jours suivant le tirage au sort sur la page Facebook et la page Instagram d'Équinoxe. Après cette annonce, chacun des gagnants devra contacter Équinoxe par le biais de Facebook ou d'Instagram afin d'obtenir la dotation détaillée à l'article 5.

Si l'un des gagnants ne contacte pas Équinoxe dans les 24 heures suivant la publication des résultats,

Équinoxe se réserve le droit d'annuler la dotation de ce gagnant.

ARTICLE 5 - DOTATION

Le Jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Chaque lot comporte :

● DEUX entrées pour la séance rencontre du film Partir un jour d'Amélie Bonnin au cinéma Apollo (le 11 juin à 20h30 à l'adresse suivante: 4 rue Albert 1er, 36000 Châteauroux) d'une valeur unitaire de 7,50 euros TTC ;

Les dotations sont nominatives et ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'Équinoxe ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler les lots gagnés sans contrepartie et sans justification.

ARTICLE 6 - IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité.

De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ÉLARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

Équinoxe ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 8 - UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS

Vos données personnelles sont traitées par Équinoxe, agissant en qualité de destinataire et responsable de traitement, conformément à la réglementation européenne et française applicable en matière de protection

des données.

Vos données personnelles seront immédiatement supprimées une fois le jeu arrivé à terme. Ce délai pourra être supérieur en cas de risque contentieux afin d'assurer la défense de nos intérêts.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression et à la portabilité de vos données, de limitation et d'opposition au traitement de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer votre requête par courriel à secretariat@equinoxe-chateauroux.fr. Vous bénéficiez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés.

ARTICLE 9 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Aucun remboursement des frais engagés par le participant pour sa participation au Jeu ne pourra être effectuée par Équinoxe.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITES

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Équinoxe décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Équinoxe fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. Cependant, elle ne saurait être tenue responsable des éventuels dysfonctionnements des sites Facebook ou Instagram, sur lesquels le Jeu est organisé.

En outre, Équinoxe ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet,

ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

ARTICLE 11 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

ARTICLE 12 – DONNEES PERSONNELLES

Équinoxe ainsi que la société Meta, qui héberge la plateforme sur laquelle se déroule le Jeu, mettent en œuvre des traitements informatiques ayant pour finalité la gestion du Jeu.

Les données personnelles collectées par Équinoxe seront utilisées uniquement pour l'organisation du Jeu.

Les données collectées seront conservées jusqu'à ce que les gagnants aient été désignés puis détruites

Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Jeu et de participer à ce dernier.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Le participant peut accéder aux informations le concernant en adressant un mail à l'adresse :

secretariat@equinoxe-chateauroux.fr

S'il estime, après avoir contacté Équinoxe, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 13 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET INTERPRÉTATION DU REGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par Équinoxe.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement dans toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux Jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu d'Équinoxe ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès d'Équinoxe.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux Jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège de l'Organisateur, sauf dispositions d'ordre public contraires.